



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 71366

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les revendications et les inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes. Ces professionnels de la santé subissent depuis plusieurs années une diminution de leur niveau de rémunération alors que les attentes se multiplient en termes d'exigence de soins de qualité ou de pratique de soins à domicile. D'autres difficultés liées aux problèmes du vieillissement de la population ou de la désertification médicale et paramédicale, en particulier en Mayenne, vont également augmenter leur charge de travail. Les kinésithérapeutes, grâce à leurs compétences thérapeutiques, jouent un rôle essentiel dans notre système de santé. En outre, ils exercent une activité de proximité dans leur cabinet, à domicile, dans les maisons de retraite ou les foyers pour personnes âgées et ont, par conséquent, un rôle social et de conseil. Ils apportent également un accompagnement psychologique et un soutien moral. Pourtant, ils se sentent déconsidérés et tenus à l'écart des améliorations apportées à la situation des professions médicales. Par conséquent, il souhaite lui rappeler les demandes formulées depuis plusieurs années par cette profession : la revalorisation des indemnités de déplacement, l'augmentation des honoraires et la création d'un ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes, et lui demande ses intentions sur ces légitimes requêtes.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71366

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7328